

Honoraire de l'agence Architeck Immo

HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur

VENTE

3 000 ? TTC	pour les prix inférieurs à	50 000 ?
de 8% TTC	pour les prix entre	50 001 ? et 100 000 ?
de 6% TTC	pour les prix entre	100 001 ? et 250 000 ?
de 5% TTC	pour les prix entre	250 001 ? et 500 000 ?
de 4% TTC	pour les prix supérieurs à	500 001 ?

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

L'agence, titulaire d'une carte professionnelle portant la mention "Non détention de fonds" pour son activité de transaction sur immeubles de fonds de commerces, ne peut recevoir ni détenir aucun fond, effet ou valeur.

Barème valable à compter du 01/07/2017